

Immigration—Loi

Motion n° 68

Qu'on modifie le projet de loi C-55, à l'article 19, en retranchant les lignes 26 à 37, page 43, et en les remplaçant par ce qui suit:

«devant celle-ci pour tout motif comportant une question de droit, une question de fait ou une question mixte de droit et de fait.»

[Traduction]

M. le vice-président: La parole est au député de York-Ouest (M. Marchi) pour poursuivre le débat.

M. Marchi: Monsieur le Président, le mécanisme d'appel devrait refléter le fait que la mesure porte sur des questions de vie ou de mort. Comme le député de Davenport (M. Caccia) me l'a rappelé il y a quelques instants, ce sont des êtres humains qui sont en jeu. Une erreur pourrait être fatale et personne à la Chambre ne veut commettre de telles erreurs.

De temps à autre, nous adoptons des mesures législatives ou des motions qui peuvent être rectifiées plus tard et qui n'ont donc pas une importance capitale, mais dans ce cas-ci, la mesure porte sur un système qui devrait garantir la sécurité et la vie des êtres humains, c'est-à-dire l'essence même de l'existence sur notre planète. A mon avis, il est donc utile pour une société progressiste comme la nôtre de garantir que ses systèmes et ses procédés, quelles que soient les circonstances, font

passer la protection de la vie et de la sécurité avant toute autre chose.

Maintenant que la première motion a été rejetée, le gouvernement devrait à tout le moins modifier la façon de procéder pour les appels à la Cour fédérale. En réalité, il devrait faire deux choses. D'abord, il devrait supprimer les mots «avec l'autorisation», ce qui rendrait l'appel automatique. Deuxièmement . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais le secrétaire parlementaire veut invoquer le Règlement.

M. Friesen: Monsieur le Président, je m'excuse d'interrompre le député, mais je signale à mes collègues que si la Chambre consentait à l'unanimité à ne pas voir l'heure pendant quelque temps après 18 heures, nous pourrions au moins finir de discuter de toutes les motions jusqu'à la motion n° 74.

M. Marchi: Non.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La séance est levée à 18 heures.)